

MA SANTÉ - MA PRIORITÉ

La violence organisationnelle

La « violence systémique » réfère à la « violence produite par l'organisation du travail », et signifie que la structure de l'organisation peut avoir des caractéristiques qui rendent les travailleuses et les travailleurs susceptibles de vivre de la violence ¹.

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) définit les risques psychosociaux au travail comme des « facteurs qui sont liés à l'organisation du travail, aux pratiques de gestion, aux conditions d'emploi et aux relations sociales et qui augmentent la probabilité d'engendrer des effets néfastes sur la santé physique et psychologique des personnes exposées » ².

DE QUELS RISQUES PARLE-T-ON?

- Une charge de travail élevée et des contraintes de temps;
- Une faible reconnaissance des efforts et des résultats;
- Un manque d'autonomie et d'influence dans le travail;
- L'insécurité d'emploi;
- Le faible soutien (aide et collaboration) des collègues ou du supérieur;
- Le harcèlement psychologique;
- Un manque de justice organisationnelle.



RESPONSABILITÉS LÉGALES DE L'EMPLOYEUR

Suite à l'adoption de la Loi 27 modernisant la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST2) au Québec tout employeur a le devoir de protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité psychique et physique des travailleuses et des travailleurs (LSST, art. 51).

L'employeur a l'obligation, dans son programme de prévention, d'identifier et d'analyser les risques psychosociaux du travail (RPS), au même titre que les autres risques à la santé et à la sécurité auxquels les travailleuses et travailleurs peuvent être exposé(e)s ³.

Sources : 1. www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-en-milieu-de-travail/les-definitions-et-les-formes-de-violence-en-milieu-de-travail.

2. www.lafae.qc.ca/public/file/Viviers-et-al.-2023-Rapport-final-de-recherche-VF.pdf.

3. Risques psychosociaux du travail : des risques à la santé mesurables et modifiables : www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2894-risques-psychosociaux-travail-risques-sante-mesurables.pdf.

BRISER L'ISOLEMENT

Il faut briser l'isolement et développer une éthique pour prendre soin de nous en faisant de la question de la santé mentale un sujet récurrent des réunions des comités de participation aux politiques de l'école et de santé et sécurité au travail (SST). Sur-tout, il faut documenter les situations, en milieu de travail, susceptibles de détériorer la santé mentale.

Ensemble, mettons un terme à la normalisation de certains comportements qui entraînent des conséquences sur la santé qui peuvent être aussi sévères que celles associées à de la violence physique.

N'hésitez pas à contacter votre syndicat local si vous êtes victimes ou témoins d'une situation pouvant mener à de la détresse psychologique.

